



MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°032/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Madame Sylvie Coupat est nommée secrétaire de séance

### OBJET :

#### **Plan de mobilité.**

Mond'Arverne communauté en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, s'est engagée entre décembre 2023 et juin 2025 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié. Le PDMs traduit la stratégie mobilité du territoire visant à développer à court et moyen terme une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoin de mobilité des habitants.

Cette démarche s'inscrit également dans une logique partenariale étroite avec le SMTC-AC au regard :

- De l'importance des flux pendulaires orientés vers la métropole (enseignements issus de l'étude EMC2).
- D'une convention de partenariat établie entre les deux AOMs visant à permettre une implication technique des services du syndicat dans la définition d'une partie des réponses aux besoins et leurs chiffrages financiers.
- D'un possible transfert de la compétence mobilité à terme au syndicat.

Le PDMs est structuré autour des éléments suivants :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du puy de dôme (dont Mond'Arverne communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné.
- Des orientations stratégiques déclinées en objectif d'évolution de parts modales à l'horizon 2035.
- Un scénario d'offres décliné en 15 actions opérationnelles et chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :

1) Transfert de compétence au SMTC-AC au 1/1 2028

2) Mise en œuvre par Mond'Arverne communauté.

- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions
- Un calendrier prévisionnel de déploiement.

Synthèse scénario d'offres

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC	Scénario MA Cté
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X	
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X	
Modes partagés et/ou solidaires	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X	X
	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*	X
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X	X
Modes actifs	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X	X
Evolution des usages	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*	X
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X	X
	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X	X

\* actions potentiellement sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTC-AC

Monsieur le Maire précise que le PDMs arrêté le 26 juin 2025 par le conseil communautaire de Mond'Arverne communauté est désormais soumis à une phase de consultation auprès des Personnes Publiques Associées (comprenant les 27 communes membres) puis de la population conformément aux articles L 1214-36-1 et R 1214-12 du code des transports.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet de plan de mobilité simplifié.

Il est possible de faire des observations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le PDMs de Mond'Arverne communauté en proposant 2 observations :

- Accélérer la création de piste cyclables via Chanonat, La Roche Blanche en jonction avec celle de Pérignat à hauteur de Nohalat pour accéder au Zénith.
- Rajouter un arrêt Novialle sur le trajet Gare des Martres de Veyre vers Pra de Serre.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°033/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

#### **Modification des statuts du GIP.**

Par arrêté N°20240508 en date du 27 mars 2024, le préfet du Puy-de- dome a approuvé la convention constitutive de Groupement d'Intérêt Public pour la préservation, la valorisation et le développement de Gergovie et des sites arvernes. L'assemblée générale du GIP a installé, le 24 mai 2024 ses instances et désigné son exécutif. Le 21 juin 2024 l'assemblée générale s'est à nouveau réunie pour procéder par avenant à une modification des statuts qui requiert le vote des assemblées des membres du GIP. Cette modification concerne 4 points :

#### **1-Le changement de la dénomination du projet de « Gallicité » à « Gergovie, la cité des Gaulois ».**

Cela entraîne la modification des articles suivants de la convention :

- . Article 1-dénomination
- . Article 2-Objet et champ territorial/2.1 objet
- . Article 20-Conseil scientifique, culturel et environnemental.
- . Article 24- Commissions spécialisées

#### **2-une possibilité accrue pour tenir les assemblées générales en visioconférence.**

Cela entraîne la modification de :

- . Article 16- Assemblée Générale/16.1 Composition et fonctionnement.

#### **3-L'intégration de Clermont Auvergne Métropole au conseil d'administration du GIP qui disposera d'une voix au CA, au même titre que la commune de La Roche Blanche et qu'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.**

Cela entraîne la modification des articles suivants de la convention :

- . Article 16- assemblée générale/16-2 Attributions
- . Article 17-Conseil d'administration/ 17-1 Composition et fonctionnement.

#### **4-Nombre de représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes à l'assemblée générale et au conseil d'administration, passant de 5 initialement à 4 désormais.**

Cela entraîne la modification des articles suivants de la convention :

- . Article 6 : Droits statutaires.
- . Article 17 : Conseil d'administration/17.1 Composition et fonctionnement.

Après délibération de tous les membres du GIP, l'avenant N°1. Accusé de réception préfecture  
063-216283024-20250924-DEUB32-2025-AP Date de réception préfecture : 22/10/2025 Cet avenant sera cet

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts du GIP.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

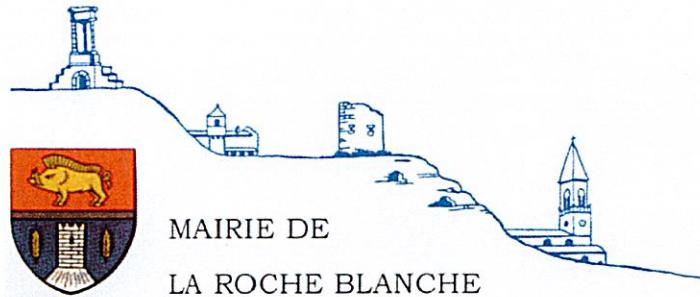
Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

# EXTRAIT N°034/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

## OBJET :

### Rapport RQTS du SIAVA.

Le SIAVA, ce sont 11 communes concernées.

Traitements des eaux usées pour la société laitière des volcans d'auvergne et l'INRAE de Theix

**L'usine de dépollution :** elle est basée à Cournon (La Ribeyre) et elle a été mise en fonctionnement entre 2007 et 2008. La capacité nominale de 51066 équivalents habitants, soit 4 937 000 m<sup>3</sup> /an. Le volume traité en 2024 est de 3 317 685 m<sup>3</sup> soit un volume traité par jour de 9090 m<sup>3</sup>. Volume trop plein bassin d'orage pour 10 078 M<sup>3</sup> /an.

**Traitements des eaux usées :** Tous les paramètres du traitement des eaux usées présentent 100% de conformité sur le programme d'autocontrôle.

**Traitements des boues d'épuration :** 2785 tonnes de boues traitées par an puis ensuite épandues sur les terres agricoles du plan d'épandage validé par l'arrêté préfectoral N°09 :01389 du 15 mai 2009.

**Etat de la dette au 1er janvier 2024 :** Dette en capital au 31/12/2023 :

1 448 474,86€ et annuité payée au cours de l'exercice 2024 : 207 595,07 € dont 61 710,67€ d'intérêts et 145 884,40€ de capital.

**Le réseau syndical :** Collecteur syndical de 29957

Nombre de regards : 540

Nombre de déversoirs d'orage : 7

Bassin de premier flot d'orage du Crest de 400 M<sup>3</sup>

Bassin de premier flot d'orage de La Roche Blanche de 700 M<sup>3</sup>

Poste de refoulement de Pérignat sur Allier.

**Facturation :** Pour la Société Laitière des Volcans d'Auvergne et l'INRAE : 142 286,02€ et les communes pour 1 450 000€

Pour La Roche Blanche la participation est de 151 960€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le rapport RQTS du SIAVA.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,  
Jean Pierre ROUSSEL



Accusé de réception en préfecture  
069-2162603024-20251022-DELIB34-2025-AR  
Date de réception préfecture : 22/10/2025



EXTRAIT N°035/2025  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés: Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PECEZ.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

**OBJET :**

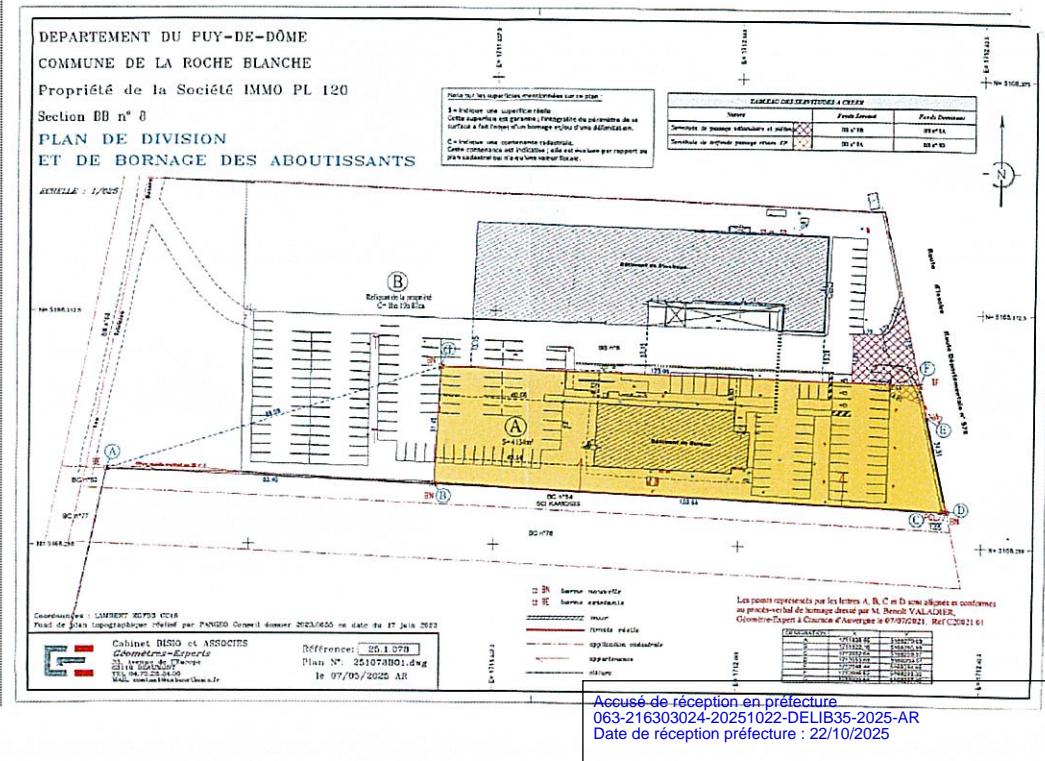
## **Autorisation de l'implantation du nouveau siège de Mond'Arverne.**

Mond'Arverne communauté demande à l'EPF Auvergne d'acquérir une emprise selon plan annexé de la parcelle BB 8. Cette dernière est située sur notre commune à l'emplacement de l'ancien siège de Toupargel. Mond'Arverne Communauté souhaite installer le nouveau siège de l'intercommunalité sur cette parcelle.

Selon l'article L 324-1 du code de l'urbanisme ce dernier prévoit dans son dernier alinéa :

Aucune opération de l'Etablissement public ne peut être réalisée sans l'avis favorable de la commune sur le territoire de laquelle l'opération est prévue. Cet avis est réputé donné dans un délai de deux mois à compter de la saisine de la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil de donner un avis favorable à la demande d'acquisition de la parcelle BB 8 sise sur l'ancien emplacement de l'entreprise Toupargel.



Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité approuve la vente de la parcelle BB8 au profit de Mond'Arverne Communauté parcellle qui accueillera son nouveau siège.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025

Le Maire

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

# EXTRAIT N°036/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

## OBJET :

### **DM assainissement.**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à une régularisation d'amortissements antérieurs non constatés, relative à une charge 2019 « plan de zonage assainissement »,  
Ce ratrapage est à effectuer par une opération d'ordre non budgétaire sur le budget assainissement.

Il s'agit de comptabiliser une écriture au débit du compte 1068 par le crédit du compte 2808, pour les 5 années à rattraper :

-2020 : 1047€  
-2021 : 1047€  
-2022 : 1047€  
-2023 : 1047€  
-2024 : 1047€

**Soit une écriture globale : Débit du compte 1068 : 5 235 €- Crédit du compte 2808 : 5 235€**

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la régularisation des écritures présentées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





## EXTRAIT N°037/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

**Cession d'une surface de 35 m<sup>2</sup> permettant la sécurisation d'une propriété.**

La commune a vendu en 2021 la grange Conil, parcelle cadastrée C 190 située rue du syndicat. Ce bâtiment était vétuste et devenu dangereux notamment pour les voisins mitoyens dont les propriétés se fissuraient.

La commune avait mandaté un cabinet d'études afin de définir les travaux nécessaires à la sécurisation de la grange. Devant les sommes à investir le conseil municipal a décidé de sa vente.

Ce bâtiment a été vendu à Monsieur Santos qui s'était engagé à sécuriser le bâtiment très rapidement. Depuis nous n'avons plus de doléances des voisins. Les ados qui cheminent dans le parc se retrouvent régulièrement sur le fond de sa parcelle qui donne sur le parc municipal.

Monsieur nous fait la demande de lui céder environ 35 m<sup>2</sup> pour sécuriser sa propriété. Ce terrain est en zone naturelle et peut être évalué à 500€.

L'acquéreur prendrait en charge les frais de géomètre et les frais d'acte de vente notariés.



Accusé de réception en préfecture  
063-216303024-20251022-DELIB37-2025-AR  
Date de réception préfecture : 22/10/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de valider la vente de 35 M2 de l'espace du parc municipal. L'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

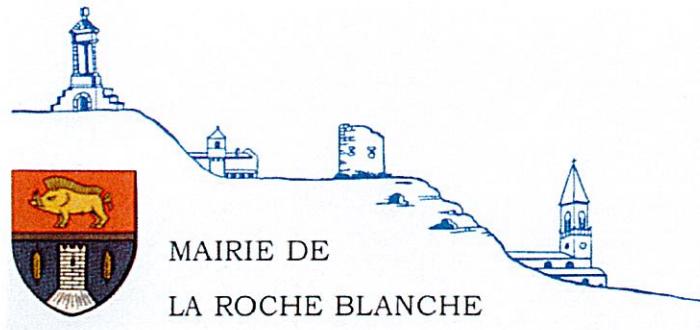
Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025

Le Maire

Jean Pierre ROUSSEL





# EXTRAIT N°038/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

## OBJET :

### **Demande de modification cadastrale.**

Monsieur Masselot Nicolas demande à la commune une modification de l'alignement au droit de sa propriété AC 540 sise Montée du Poids de Ville, passage public, et concernant une parcelle de 19 m<sup>2</sup>. Il est propriétaire de la parcelle AC 223 dans laquelle il souhaite aménager 2 appartements en vue de les louer.

Cette modification permettra :

- de consolider l'angle du bâti fragilisé (parcelle AC 223) par effet de contrefort.
- de soutenir le passage piéton en le niveling sur sa largeur (actuellement il existe un talus raide dangereux compte tenu de la pente).
- de drainer les écoulements d'eaux pluviales provenant de la voirie vers les parcelles privées en contrebas.

Il a été convenu avec le demandeur que ce dernier prendrait à sa charge les frais de géomètre, ainsi que l'inscription des nouvelles cotes au cadastre et tous frais y afférant.

Il vous est donc demandé de donner une suite favorable à la demande de cet administré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré valide à l'unanimité la demande d'alignement au droit de la parcelle AC 540, le demandeur prenant à sa charge les frais de géomètre, et l'inscription des nouvelles côtes au cadastre et tous frais y afférant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°039/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

**Adhésion à la mission  
relative à l'assistance  
retraite du CDG 63 pour  
2026 - 2028.**

En complément de sa mission générale d'information et de formation concernant la réglementation en vigueur et les procédures mises en œuvre par la CNRACL, notamment pour ce qui concerne la fiabilisation des Comptes Individuels Retraite, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraite. Cette mission d'accompagnement personnalisé comprend, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux simulations de calcul tout comme l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL. Les conventions actuelles d'adhésion à cette mission facultative arrivant à échéance le 31 décembre, il est demandé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à cette mission facultative. Le coût annuel pour 20 à 29 agents est de 585€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la mission relative à l'assistance retraite du CDG pour la période 2026-2028.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°040/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

### **Procédure de la vente du Fort.**

Suite à la délibération du 26/05/2025 autorisant la vente du fort, cadastré AB 183, situé rue Jean Jaurès à Gergovie, qui fait partie du domaine privé de la commune, Monsieur le Maire présente les conditions de cession du bien et la procédure de la mise en concurrence.

Une estimation des Domaines a été demandée le 16/06/2025 et nous avons reçu l'avis des Domaines sur la valeur vénale le 8/08/2025

Est retenu le prix médian de cette estimation, soit 86 500€.

La commune souhaite la rénovation de ce bâtiment dans le cadre de la conservation du bien,

Monsieur le Maire indique la procédure de mise en vente :

- Les critères d'analyse de l'offre seront :
    - Le projet global : 60%
    - Les garanties financières : 40%
  - L'annonce de mise en vente sera publiée sur :
    - Le site internet de la commune, le panneau d'affichage, la lettre d'information municipale mensuelle, Leboncoin immobilier, ou autre.
  - Le bien sera visitable sur rendez-vous pris auprès du DGS, par contact mail à l'adresse suivante : dgs@mairie-larocheblanche.fr
- Une attestation de visite sera délivrée à l'issue de la visite.
- Seront consultable en mairie aux heures et jours d'ouverture et ce, jusqu'à la veille de la date limite du dépôt des offres à compter de la publication de l'annonce : l'étude faite par Bati Programme et l'évaluation des domaines.
- La date limite de dépôt des offres est fixée le 16 décembre 2025 à midi au plus tard.

Le conseil municipal, **avec 21 voix pour et 2 abstentions**, autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches relatives à cette vente et de signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025

Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL



Attestation de réception En préfecture  
0692163010924/2025/022-DELIB40-2025-AR  
Date de réception préfecture : 22/10/2025



MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°041/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

**Demande d'une  
subvention exceptionnelle  
pour les Arverniales.**

L'Association nous a transmis le budget final des Arverniales 2025. Au vu de la faible fréquentation liée à la météo (1070 entrées au lieu des 2000 prévues), le budget final est déficitaire même en tenant compte de la subvention municipale prévisionnelle de 2000€. Le dernier décompte montre un budget réalisé en déficit de 3479,69€. Après en avoir débattu avec l'association, le crédit agricole local pourrait attribuer une subvention de 300€. L'association est également en attente d'une aide du conseil départemental de 1000 euros au titre de la DALD. Compte tenu de ces informations, le solde négatif des Arverniales 2025 s'élèverait à 2179,69€. Nous vous proposons de leur verser une subvention de 3 000€, correspondant à 2000€ de subvention prévisionnelle et une partie du déficit restant, 1 000€. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte **à la majorité, 21 voix pour, deux voix contre**, de verser à l'association « Les Arverniales » 3000€ correspondant à 2000€ de subvention prévisionnelle et 1000€ pour aider à combler le déficit de la manifestation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°042/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

#### **Création d'un poste d'agent technique.**

Nous avons recruté un emploi non permanent d'une durée de 12 mois du 19 octobre 2024 au 18 octobre 2025 au service technique.

Nous souhaitons créer un nouveau poste d'agent technique en vue de la stagiairisation de l'agent occupant actuellement le poste non permanent.

Il vous est donc demandé la création d'un poste permanent d'agent technique 35/35e.

Le conseil municipal à la majorité, 22 voix pour, une voix contre, valide la création d'un poste d'agent technique en vue de la stagiairisation de l'agent occupant actuellement le poste non permanent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie,  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°043/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

**Subvention exceptionnelle  
sorties pédagogiques  
pour l'école maternelle.**

Demande de la subvention pour les sorties pédagogiques faites cette année.  
Les 4 classes de l'école se sont rendues à l'ECOPOLE du val d'Allier à Pérignat Es Allier en mai 2025  
La classe de Moyenne /grande section et la classe de grande section se sont rendus au festival des jours de lumière en septembre 2025 à St Saturnin.  
La participation demandée à la commune est de 640€.  
Celle-ci entre dans le cadre des 13€ donné par enfant pour les sorties pédagogiques.  
  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide la subvention pour les projets pédagogiques exposés pour un montant de 640€.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





# EXTRAIT N°044/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

## OBJET :

### **Subvention exceptionnelle sorties pédagogiques pour l'école élémentaire.**

Demande de la subvention pour les sorties pédagogiques faites cette année. Toutes les classes de l'école ont fait des sorties sur le 1<sup>er</sup> semestre 2025 à savoir :  
- Classe de Madame Freitas : sortie à l'Opéra de Clermont Ferrand et à une animation faite par l'association FAIS ET RIS au château d'Aulteribe  
- Classe de Madame Ravel : sortie à l'Opéra de Clermont Ferrand et à la ruche des puy à St Ours les Roches  
- Classe de Madame Pineau : sortie à la ruche des puy à St Ours les Roches  
- Classe de Madame Mallordy : sortie à la maison de l'améthyste au Vernet la Varenne  
- Classe de Madame Taillandier : sortie au volcan de LEMPTEGY à St Ours  
- Classe de Madame Givernaud : sortie au Chouette Parc à Pessade  
- Classe de Madame Durand : sortie à la maison de l'améthyste au Vernet la Varenne  
La participation demandée à la commune est de 2 418€.  
Celle-ci entre dans le cadre des 13€ donné par enfant pour les sorties pédagogiques.  
  
Le conseil municipal valide à l'unanimité la subvention de 2418€ concernant les sorties pédagogiques des classes de l'école élémentaire sur le premier semestre 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025

Le Maire,

Jean Pierre ROUSSEL





MAIRIE DE  
LA ROCHE BLANCHE

## EXTRAIT N°045/2025 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean Pierre Roussel, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 23  
présents : 15  
votants : 23

Présents : Jean-Pierre ROUSSEL, Marcel JOBERTON, Virginie FRITEYRE, Guillaume MAILLET, Sylvie COUPAT, Jacques LOCUSSOL, Stéphane BOURDIN, Jocelyne PESES, Jean-Pierre DENIZOT, Laurence MAYADE, Caroline BONHOMME, Caroline PROST, Christophe JACOB, Michel PONS, Matthieu ROUSSET.

Absents représentés : Angélique COPPERE à Guillaume MAILLET, José-Eduardo DE MAGALHAES à Caroline PROST, Michaël GOUYET à Laurence MAYADE, Pierrette HUET à Marcel JOBERTON, Vincent PLASSARD à Caroline BONHOMME, Julien THUILLIEZ à Matthieu ROUSSET, Fabienne TOURGON à Jocelyne PESES.

Madame Sylvie COUPAT a été désignée Secrétaire de séance.

### OBJET :

#### **Délibération sur les zones d'accélération de la production des énergies renouvelables.**

La loi N°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité. L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable dont les communes limitrophes.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets déjà installés.

Il est proposé de soumettre à l'accord du conseil municipal les zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire photovoltaïque en toiture selon les zones définies sur la carte en annexe.
- Solaire photovoltaïque en ombrière de parking selon les zones définies sur la carte en annexe.
- Solaire thermique en toiture, selon les zones définies sur la carte en annexe.
- Bois énergie selon les zones définies sur la carte en annexe.
- Géothermie, selon les zones définies sur la carte en annexe

L'avis des gestionnaires d'aires protégées a été sollicité du vendredi 25 avril au lundi 19 mai, pour les ZAENR présentes au sein de leur périmètre.

Une concertation publique à destination des habitants a été organisée du lundi 23 juin au vendredi 11 juillet 2025 selon les modalités suivantes : Consultation par la mise à disposition d'un cahier en mairie.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à la proposition de ZA ENR sur la commune.
- De décider de définir sur le territoire de la commune les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR) telles que figurant en annexe.
- De valider la transmission de la cartographie des zones arrêtées au référent préfectoral et à l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) dont est membre la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable :

- à la proposition de ZA ENR sur la commune.
- de décider de définir sur le territoire de la commune les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR) telles que figurant en annexe.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie, le 22 octobre 2025  
Le Maire

Jean Pierre ROUSSEL

